

Par courriel

Montréal, le 11 mai 2023

Objet : Demande d'accès concernant Raysem Consultants Corporation, 7701 à 7749, rue Cordner, lot 2 331 535, cadastre du Québec, lots 962, 962-22, cadastre de la Paroisse de Lachine, arr. LaSalle, Montréal (Québec) N/Réf : 200824559 V/Réf :Art 23-24

MadameArt 53-54

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 14 février 2023, concernant l'objet précité.

Une réponse a déjà été déposée sur notre site Internet le 13 avril 2022 pour les adresses suivantes : 7701 à 7749, rue Cordner, arr. LaSalle, Montréal (Québec). Nous vous invitons à la consulter à l'adresse suivante : https://www.demandesinfos.environnement.gouv.qc.ca/

Aucun document n'a été ajouté depuis.

Vous trouverez en pièces jointes les autres documents visés par votre demande pour le lot 962, cadastre de la Paroisse de Lachine, arr. LaSalle, Montréal (Québec)

Vous noterez que, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 48, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

De plus, nous vous informons que des documents relèvent de la ville de Lasalle. En vertu de l'article 48 de la Loi, nous devons vous référer à la personne responsable de l'accès au sein de cet organisme :

LAVAL (VILLE)

Me Valérie Tremblay Greffière

1, Place du Souvenir C.P. 422, succ. St-Martin

Laval (QC) H7V 3Z4 Tél.: 450 978-3951 Téléc.: 450 978-3966 acces.greffe@laval.ca

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à nous par courriel à l'adresse suivante : dr06acces@environnement.gouv.qc.ca.

Bureau de Montréal

5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860 Montréal (Québec) H1T 3X9

Courriel dr06acces@environnement.gouv.qc.ca

Internet: www.mddelcc.gouv.qc.ca

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information Direction régionale de Montréal 5199 rue Sherbrooke Est, bureau 3860 Montréal (Québec) H1T 3X9 www.environnement.gouv.qc.ca

Gouvernement du Québec Ministère de l'Environnement Direction régionale de Montréal Service Municipal, Agricole et Hydrique RAPPORT D'INSPECTION DATE DE RÉDACTION: 15-04-2002 N/RÉFÉRENCE: 7316-06-01-00050-00 1. IDENTIFICATION **DATE D'INSPECTION**: 19-03-02 **INSPECTEUR:** MARIE-MICHÈLE PAGÉ **ACCOMPAGNÉ DE:** LIEU INSPECTÉ ADRESSE POSTALE (si différente) Cour arrière du 2555, rue Dollard Cité industrielle LaSalle Lot P-962 2555, rue Dollard Ville LaSalle Bureau 210 LaSalle Québec H8N 3A9 PLAIGNANT(E): N/A() Rencontré oui() non (X) **TÉLÉPHONE** NOM / ADRESSE PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S): **TÉLÉPHONE** NOM / FONCTION PIÈCE(S) ANNEXÉE(S): PHOTO(S)(X) Nombre: (2) CROQUIS () PLAN(S) () CARTE(S) () AUTRE(S) ANNEXE(S):() 1. 2. Inspection réalisée afin de vérifier si conformément aux engagements pris l'année BUT(S): dernière par les contrevenants, les dépôts de neige dans la cour du 2555, rue Dollard ont cessés.

1 de 3

RAPPORT D'INSPECTION

DATE DE RÉDACTION: 15-04-2002

N/RÉFÉRENCE: 7316-06-01-00050-00

2. DESCRIPTION DE 1	L'INSPECTION	<u> </u>		
Lors de cette inspection, j'ai pu constater qu'il n'y avait pas exploitation d'un dépôt de neige sur les lieux. J'ai pu observer la présence de plusieurs amas de neige poussée à divers endroits dans la cour.				
,		•		
	-			
3. CONCLUSION	>	.,		
Les activités illégales de	dépôt de neige dans la cour du	2555, rue Dollard ont cessées.		
*				
4. RECOMMANDATIO	ON(S)			
4				
Fermer le dossier.				
*				
-				
5. VÉRIFICATION				
néproé na n	MADIE MOTIFIE PACÉ	Min All along = 15-02		
- RÉDIGÉ PAR :	MARIE-MICHÈLE PAGÉ	There is a second of the secon		
- VÉRIFIÉ PAR :	GILLES DELAGRAVE	Siles Deby one 15-04-02		
COMMENTAIRES DU	VÉRIFICATEUR:			
1				
d'a	rund			
		,		
¥				
	v			

N/Réf :7316-06-01-00050-00

Page: 1 de 1

PHOTO: 1 DATE: 19-03-02

Identification:

Vue du terrain arrière du 2555, rue Dollard. Il n'y a plus de dépôt de reige sur place.

PHOTO: 2 DATE: 19-03-02

Identification:

Idem photo précédente





NOTE AU DOSSIER

OBJET: Lieu d'élimination de neige illegal 2555, que Dolland à Lasable illegal DATE: 01/03/26

INTERLOCUTEURS: Art 53-54

CATIOS ASPHALL) (9084-2675 Qc mc,

NO. DOSSIER: 7316 - 06 - 01 - 000 50 -00

<u>commentaires</u>: Il n'injoene qu'il a auté de mettre de la viege à cet endicit.

de lui envoie le quide.

Après m'être souvener de lui avoir dija parlé il m'informe quil travaillai

poce "Art 23-24

le commentaire, qu'il était donc au courant de la règlementation. Il me dit oui, mais me samuel pas que la nigl transportée d'en terrain, ne peut être deposer sur ce même tenain sans

CERTIFIÉ

AVIS D'INFRACTION

Le 23 mars 2001

9084-2675 Québec inc. 7921, rue Elmslie LaSalle, Québec H8N 2W6

N/Réf.: 7316-06-01-00050-00

Objet : Lieu d'élimination de neige illégal

À l'arrière du 2555, avenue Dollard à Ville LaSalle

Lot partie 962

Mesdames, Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 19 mars 2001 par une fonctionnaire dûment autorisée de notre direction régionale, nous avons constaté les infractions ci-après et ce, en dérogation à la loi et au règlement :

- 1. Exploitation d'un lieu d'élimination de neige sans certificat d'autorisation
 - <u>Loi sur la qualité de l'environnement</u> (LRQ, c. Q-2) ; . article 22.
- 2. Dépôt de neige dans un lieu non autorisé
 - Règlement sur les lieux d'élimination de neige (Q-2, r. 15.1) . article 1.

Téléphone:

Télécopieur :

(514) 873-3636

(514) 873-5662

Télécopieur du Service: (514) 864-1990

AVIS D'INFRACTION

-2-

N/Réf.: 7316-06-01-00050-00

Le 23 mars 2001

Nous vous demandons donc de cesser immédiatement cette activité et de nous présenter un plan des correctifs d'ici le 17 avril 2001.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec madame Sylvie Houde au (514) 873-3636, poste 277.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

GD/SH

Gilles Delagrave Gilles Delagrave, ing. M.Sc. Chef d'équipe

Art 23-24

Ministère de l'Environnement					
Direction régionale de Montréal					
Service Municipal, Agricole et Hydrique					
	RAPPO	ORT D'INSPECTION			
		-			
N/RÉFÉRENCE	: 7316-06-01-00050-00	DATE	E DE RÉDACTION : 01-03-22		
1. IDENTIFICAT	TION				
DATE D'INSPEC	CTION: 01-03-19				
INCDECTEID.					
INSPECTEUR: SYLVIE HOUDE					
ACCOMPAGNÉ	DE:				
LIEU INSPECTÍ	<u> </u>	ADRESSE POSTA	ALE (si différente)		
Cour arrière du 25	55, Dollard	Cité Industrielle La	Salle inc.		
Lot P962 Ville LaSalle		2555, rue Dollard Bureau 210			
VIIIC LaSaile		LaSalle, Québec			
		H8N 3A9			
PLAIGNANT(E)	: N/A () Rencontr	ré oui (⊠)	non ([)		
	NOM / ADRESSE	Т	ÉLÉPHONE		
	Ville laSalle		t 53-54		
	M. Michel Bougie				
PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S):					
	NOM / FONCTION TÉLÉPHONE		ÉLÉPHONE		
PIÈCE(S) ANNE	XÉE(S):				
PHOTO(S)(x)	Nombre:() CR	OQUIS () PLAN(S)	() CARTE(S) ()		
AUTRE(S) ANNI	$EXE(S):(\)$				
1.					
2					
2.					
BUT(S): Cette inspection a pour but de vérifier le bien fondé de la plainte reçue à notre bureau le 1 ^{er} mars 2001. Elle concerne l'exploitation d'un lieu d'élimination de neige illégal dans la cour du 2555, rue Dollard à Ville LaSalle.					
			page 1 de 3		

Gouvernement du Québec

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE: 7316-06-01-00050-00 DATE DE RÉDACTION: 01-03-22

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Sur les lieux, j'ai constaté les éléments suivants;

Ce lieu d'élimination de neige est localisé dans une cours industrielle à l'arrière du 2555, rue Dollard à Ville LaSalle.

La porte d'accès semble être par le stationnement du bâtiment. Elle est fermée.

Au lieu d'élimination, un bouteur est sur place.

Il n'y a pas d'activité au moment de l'inspection.

Le dépôt semble assez gros.

Il est situé en retrait de la cour arrière.

Par la suite, j'ai rencontré M. Art 53-54 (administration du complexe industriel).

Il m'informe que dans le complexe, il y a près d'une trentaine de compagnie qui louent des locaux. Il m'explique qu'environ le 3/4 de la neige provient du stationnement et de la cour arrière du complexe industriel. La neige est transportée. L'aire d'occupation est très grande. Le 1/4 du volume de neige provient du Art 23-24

Il m'informe que la compagnie qui déneige est Atlas Asphalte.

Je lui ai expliqué la réglementation.

Par la suite, je me suis rendue à Ville LaSalle. J'ai rencontré M. Michel Bougie, inspecteur à la Ville. C'est lui qui effectué les inspections. Il m'a fourni son rapport d'inspection.

page 2 de 3

RAPPORT D'INSPECTION					
n/référence :	7316-06-01-00050-00	DATE DE RÉDACT	ION: 01-03-22		
3. CONCLUSION					
Il y a exploitation d'un lieu d'élimination de neige dans la cour arrière du "Cité industrielle LaSalle inc.					
4. RECOMMANDA	ATION(S)	·			
Envoyer un avis d'infraction à Cité Industrielle LaSalle inc. et l'entrepreneur, Atlas Asphalte					
5. VÉRIFICATION	<u> </u>				
- RÉDIGÉ PAR :	SYLVIE HOUDE	Super Housede.	01-03-22 22-03-200		
- VÉRIFIÉ PAR :	GILLES DELAGRAVE	C-illes letagrane	22-03-200		
COMMENTAIRES	S DU VÉRIFICATEUR :	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·)		
_			page 3 de 3		

N/Réf: 7316-06-01-00050-00

Page: de

PHOTO : / DATE :01/03/19

Identification:

hier d'élimination aeneige de 2555 Dollard



PHOTO: 2 DATE :01/03/19

Identification: Un bouteur est



N/Réf: 13/6-06-01-00050 -00
Page: de

PHOTO: 3 DATE: 01/03/19

Identification: Vue d'ensemble



PHOTO: DATE:

Identification:

PHOTO : DATE:

Identification:



Le 6 mars 2001

Monsieur Normand Trottier, urb. Chef de division Urbanisme et permis Ville de LaSalle Services techniques 7277, rue Cordner LaSalle, Québec, H8N 2J7

Objet : Exploitation illégale d'un lieu d'élimination de neige sur un terrain Situé le long de la rue Elmslie à Lasalle, lot partie 962

Monsieur,

Nous avons bien reçu en date du 1er mars 2001 votre lettre du relativement à l'objet mentionné en rubrique. Dès que nous aurons traité votre plainte, nous vous informerons des suites que nous y aurons données.

Par ailleurs, nous nous demandions si la Ville de LaSalle avait dans sa réglementation municipale des articles qui régissent ce type d'activité et qui lui permettrait d'intervenir directement. L'action concertée des deux organismes gouvernementaux serait sans doute plus efficace.

Pour toute information concernant votre plainte, n'hésitez pas à communiquer avec madame Sylvie Houde au (514) 873-3636 poste 277 de la Direction régionale à qui le dossier a été remis.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

GD/SH

Gilles Delagrave, ing. M. Sc. Chef d'équipe

illes Delagare

Service municipal, agricole et hydrique 5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860

Montréal (Québec) H1T 3X9

Téléphone:

(514) 873-3636

Télécopieur:

(514) 873-5662

Télécopieur du Service : (514) 864-1990

Art 48

Art 48